

RÉSUMÉ

PLF 2008

I°) RECETTES ET DÉPENSES.

	2008	Évolution
RECETTES FISCALES	272 ,1 Md €	+ 4,9 Md €
RECETTES NON FISCALES	28 ,4 Md €	+ 1,4 Md €
DÉPENSES	271,8 Md €	+ 4,3 Md €
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	41,7 Md €	+ 3,4 Md € 2,3 % du PIB

- ▶ Mesures fiscales.

Cf. paquet fiscal

- ▶ Barème de l'impôt :
 - 5,5 % pour les revenus situés entre 5687 et 11 344,
 - 14 % pour les revenus situés entre 11 344 et 25 195,
 - 30 % pour les revenus situés entre 25 195 et 67546,
 - 40 % pour les revenus supérieurs à 67 546.

Coût de la Mesures : 914 M€

- ▶ Revalorisation de 1,3 % de la prime pour l'emploi

Coût total serait de 4,2 Md €

Coût de la mesure 260 M€

- ▶ Suppression de la déduction de certaines sanctions et pénalités.
Les amendes, pénalités de toute nature ne seront plus déduites des impôts.

2°) DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES.

- ▶ Fin du Contrat de croissance et de stabilité.

L'enveloppe de dotation sera indexée sur la seule inflation hors tabac.

- ▶ Compensation des transferts de compétences aux régions.

Une partie de la TIPP est transférée aux régions.

Montant total : 2,755 Md €

- ▶ Compensation des transferts de compétences aux départements.

Transfère d'une partie de la TIPP (Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Pétroliers) et de la TSCA (Taxe Sur les Conventions d'Assurance) conséquence de la décentralisation des personnels TOS de l'éducation nationale pour l'enseignement scolaire et pour l'enseignement agricole et du transfère du paiement du Revenu minimum d'insertion (RMI) et du Revenu minimum d'activité (RMA) au profit des départements.

Montant total : 0,776 Md €

- ▶ Le produit des amendes des radars automatiques est réparti entre :
 - Les communes et leurs groupements pour 100 M €
 - Les départements pour 30 000 multipliés par le nombre de radars dans le département.
 - Le Compte d'affectation Spéciale destiné au financement de nouveaux radars
 - L'Agence de financement des infrastructures de transport de France.

▶ Réforme de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).

Les dotations sont remplacées par des prélèvements sur les recettes de l'Etat.

Montant DDEC : 328,7 M €

Montant DREC : 661,84 M €

▶ Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales.

Montant total : 93 Md €

▶ Création d'un fonds de solidarité en faveur des départements, communes et groupements de communes de métropole touchés par des catastrophes naturelles.

4°) TRAVAIL ET EMPLOI.

▶ Suppression des exonérations de cotisations sociales patronales spécifiques attachées aux contrats de professionnalisation.

▶ Suppression des aides au remplacement de salariés partis en formation ou en congé maternité ou d'adoption.

▶ Prorogation des aides à l'emploi en faveur des employeurs du secteur des hôtels, cafés et restaurants

▶ Suppression de l'allocation équivalent retraite (AER)

3°) RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

▶ Exonération de fiscalité professionnelle en faveur des jeunes entreprises universitaires.

▶ Prorogation des dispositions relatives aux pôles de compétitivité.

Coût total : 38 M €

▶ Réintégration des jeunes entreprises innovantes dans le dispositif d'exonération de cotisations sociales patronales.

Les conditions d'accès à l'exonération de cotisations sociales patronales pour les jeunes entreprises innovantes sont élargies.

4°) AUTRES DISPOSITIONS.

▶ Compensation en faveur des organismes de sécurité sociale des pertes de recettes résultant de la réduction de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires.

Cf. LFSS

▶ Financement des allègements généraux de cotisations patronales de sécurité sociale.

Cf. LFSS

▶ Prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes.

Le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes est évalué pour l'exercice 2008.

Coût total : 18,4 Md €